

**COMPTE RENDU DU DIALOGUE ENTRE
L'ACDI ET DES INTERVENANTS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SUJET DE
PARTENTARIATS EFFICACES POUR LE
DÉVELOPPEMENT**

**CHÂTEAU CARTIER
GATINEAU, QUÉBEC
LES 25 ET 26 MAI 2006**

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION SOMMAIRE	1
2.0	CONTEXTE : UNE HISTORIQUE DE PARTENARIAT	3
3.0	RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU NORD ET AU SUD (PARTENAIRES DE L'ACDI POUR LE DÉVELOPPEMENT).....	4
3.1	Quels sont les rôles de la société civile ?	5
3.1.1	Voix de citoyens organisés et indépendants	5
3.1.2	Démocratie et bonne gouvernance	5
3.1.3	Innovation, capacité d'adaptation et « souplesse »	6
3.1.4	Champ d'action.....	6
3.2	Réactions particulières suscitées par le document de travail de l'ACDI, <i>Dialogue avec les partenaires canadiens</i>	7
4.0	PRINCIPES DU PARTENARIAT	8
4.1	Principes de partenariat efficace	8
4.2	La Déclaration de Paris et les « Principes de l'efficacité de l'aide » de l'ACDI	10
4.2.1	Commentaires généraux	11
4.2.2	Objectif de l'aide et résultats prévus.....	12
4.2.3	Attention portée aux gouvernements et absence de la société civile	12
4.2.4	Faiblesse des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) relativement à la prise en charge local.....	13
4.2.5	Commentaires à propos de « la prise en charge par le Sud, de l'alignement et de l'harmonisation »	13
4.2.6	Tension entre les principes d'un aide efficace et un partenariat authentique.....	14
4.3	Défi de la Déclaration de Paris dans les activités de la société civile	14
5.0	REDDITION DE COMPTES – POUR QUELLES RAISONS ? ENVERS QUI ?	16
5.1	Obligation de rendre de compte – Pour quelles raisons ?.....	16
5.2	Obligation de rendre de compte – À qui ?	17
5.3	Risques et partage du risque	18
5.4	Deux poids deux mesures.....	18
6.0	CITOYENNETÉ MONDIALE ET ENGAGEMENT DE LA POPULATION CANADIENNE	20
6.1	Favoriser l'engagement de la population canadienne.....	21
6.2	Pour une citoyenneté mondiale internationale	22
	Liste de participants.....	24

**COMPTE RENDU DU DIALOGUE ENTRE L'ACDI ET DES INTERVENANTS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SUJET DE PARTENARIATS EFFICACES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
CHÂTEAU CARTIER, AYLNER, LES 25 ET 26 MAI 2006**

« Le point de vue selon lequel le gouvernement a le monopole de la vérité et de la sagesse, j'en ai bien peur, reflète une conception désuète de la gouvernance – considérée alors comme étant du domaine exclusif des gouvernements... Les citoyens préconisent une nouvelle conception de la gouvernance qui exige du leadership politique pour engager le dialogue avec l'ensemble des citoyens et, ainsi, assurer un apport continu à la prise de décision et à l'élaboration de politiques [...]

« Nous ne voulons pas donner à penser que la société civile est essentiellement bonne et que les gouvernements sont essentiellement mauvais. Ce point de vue est beaucoup trop simpliste. Par contre, nous devons reconnaître que pour avoir une démocratie efficace, il faut une société civile dynamique et un gouvernement efficace et responsable. Les deux principes posent de lourdes responsabilités, mais ils apportent une diversité vitale à la gouvernance et offrent une complémentarité et des systèmes de responsabilité mutuelle. » [Traduction]

Kumi Naidoo, secrétaire général et président-directeur général, CIVICUS
Civil Society, Governance and Globalization
World Bank Presidential Fellows Lecture
Washington, février 2003

1.0 INTRODUCTION SOMMAIRE

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) a tenu, immédiatement après son Assemblée générale annuelle de mai 2006, un Dialogue avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le but d'apporter une contribution à la révision du cadre de cette dernière sur les partenariats avec la société civile et le secteur privé. C'était une occasion pour les membres du CCCI de se pencher sur la vision et les principes de l'Agence relativement à l'efficacité des partenariats dans le contexte du rôle actuel de la société civile, et en discuter avec des représentants de l'ACDI. La rencontre a réuni plus de 100 participants dont les membres du CCCI, d'autres organisations canadiennes de la société civile et différentes directions générales de l'ACDI. Participaient également à la rencontre, six spécialistes d'organisations de la société civile (OSC) en Afrique et en Amérique latine.

Les participants ont abordé plusieurs thèmes (principes du partenariat, efficacité de l'aide internationale et obligation de rendre des comptes) que l'ACDI avait également examinés dans un document de travail préparé pour le Dialogue. Des membres du CCCI et des collègues des OSC du Sud ont souligné l'importance cruciale des OSC comme intervenantes démocratiques pour assurer l'innovation et le progrès du développement. Les partenariats avec les OSC étaient définis comme un « processus d'accompagnement à long terme qui appuie le droit des gens à déterminer leurs orientations de développement et à exercer des activités conformes à ces orientations » (*Code d'éthique* du CCCI). Depuis les années 1970, l'ACDI a été un chef de file parmi les donateurs en matière de renforcement de tels partenariats avec les OSC,

particulièrement grâce à des mécanismes de financement novateurs et adaptés. Les participants ont demandé avec insistance à l'Agence de ne jamais abandonner ce principe fondamental de capacité d'adaptation, principe qui s'est révélé fort important pour renforcer les organisations de la société civile à titre d'intervenantes du développement de plein droit. Le renouvellement des stratégies relatives aux programmes de partenariats et des modalités de financement de ces derniers devrait renforcer, et non affaiblir, la prise en charge par les OSC du Sud.

Les participants ont bien accueilli l'engagement de la Direction générale de l'ACDI à établir un « dialogue continu » en vue de maintenir des partenariats avec la société civile dans toutes les Directions générales de l'Agence, et de mener à l'élaboration de son cadre stratégique quant au renouvellement des partenariats. Dans son expose, l'ACDI a présenté à l'assemblée plénière et le document de travail pour le Dialogue ont fourni des orientations initiales et suscité des questions à débattre et auxquelles réfléchir.

Le compte rendu structure les exposés et les discussions qui ont suivi au cours du Dialogue selon les thèmes traités dans chaque section du document de travail de l'ACDI. Le compte rendu donne en détail également un certain nombre de propositions que nous résumons dans le tableau qui suit.

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

L'ACDI devrait

1. mettre en œuvre **un nouveau cadre pour ses partenariats**, qui s'appuierait sur les rôles accrus des OSC en matière de développement et sur des principes de partenariats établis entre elle et les OSC, qui renforce ces rôles. Les principes devraient aussi comprendre un énoncé de l'objectif et de la valeur de ces partenariats, et des directives en ce qui concerne le partage des risques, l'obligation de rendre des comptes, les objectifs et les résultats de l'instauration de la démocratie pour les populations pauvres et marginalisées.
2. se faire **le défenseur de la société civile au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**, en suivant de près, particulier à la prochaine évaluation de l'avancement de la Déclaration de Paris, où les donateurs devraient reconnaître les répercussions de l'apparente absence des organisations de la société civile en tant qu'intervenantes indépendantes dans le développement de leurs stratégies visant à améliorer l'efficacité de l'aide et en discuter. L'ACDI devrait également soutenir les dialogues sur les politiques et les engagements avec les organisations de la société civile au Canada et au Sud en vue de faire progresser ce programme.
3. **faire participer la société civile du Nord et du Sud** dans l'évaluation et l'établissement des priorités du Canada en matière d'aide, dans tous ses programmes par pays prioritaires.
4. **réaligner et simplifier les rapports d'ordre opérationnel entre elle et les OSC** à la lumière des principes de partenariat et des pratiques exemplaires au sein du gouvernement et à l'échelle internationale.

5. mettre en place **une nouvelle stratégie et un nouveau cadre conjoints pour favoriser** l'engagement du public et la citoyenneté mondiale.
6. ne pas présumer que l'on part de zéro. **Tirer des leçons des partenariats passés et actuels conclus entre elle et les OSC et les consigner**, que ce soit dans le but de mettre au point des principes de partenariat, de traiter des questions opérationnelles, d'examiner de nouvelles formes de collaboration avec les ONG ou d'engagement de la population.
7. mettre en place des **mécanismes immédiats et continus pour une consultation entre elle et les OSC** au Nord et au Sud, afin de mener à terme les propositions examinées dans le présent compte rendu.
8. envisager des **partenariats novateurs entre les OSC, les établissements universitaires et les autres institutions canadiennes** pour effectuer des recherches et piloter des initiatives relatives aux propositions mentionnées ci-dessus.

2.0 CONTEXTE : UNE HISTOIRE DE PARTENARIAT

Dans le but d'ouvrir la voie à ce Dialogue, les intervenants – du Canada et du Sud, des organisations de la société civile et du gouvernement – ont encouragé les participants à envisager d'un point de vue historique les relations entretenues par l'ACDI avec la société civile. Ils ont pris comme base l'immense contribution de la société civile au changement dans le développement survenu au cours de 40 ans : du soutien des mouvements contre l'apartheid des années 1960 et 1970 à la signature du traité pour bannir les mines antipersonnelles en 1997, de la conclusion de centaines de partenariats avec des syndicats et des coopératives. Cette contribution sur une période de quarante ans a permis le placement de bénévoles par une douzaine d'organisations, exposant ainsi des dizaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes aux réalités de la vie en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et les motivant à s'engager à vie comme « citoyens du monde ». Il a été rappelé aux participants de dizaines de façons, que le Dialogue se situe dans le prolongement de cette longue histoire de coopération entre l'ACDI et les organisations de la société civile au Canada comme au Sud. La collaboration entre le gouvernement et ses citoyens a été une caractéristique du programme d'aide canadien, et a fait l'envie de nombreux pays dans le monde.

La collaboration entre l'ACDI et la société civile a pris de multiples formes et a évolué au fil des ans. Elle a toujours reflété les principaux objectifs de l'Agence, mais aussi les intérêts, l'expertise et les « populations » représentées par la diversité des organisations de la société civile, qui ont été ses partenaires canadiens durant toutes ces années : établissements universitaires et de recherche, communautés confessionnelles, associations professionnelles, syndicats, organisations non gouvernementales prêtant du personnel et de l'assistance technique, et d'autres organisations qui ont consacré leurs efforts surtout à l'éducation et à l'engagement de la population canadienne.

Ces partenariats entre l'ACDI et la société civile ont permis de reconnaître et de prendre des mesures à l'égard de relations uniques, souvent de longue durée, entre les organisations canadiennes et leurs homologues du Sud. Les partenariats ont été adaptés aux nouveaux besoins des pays du Sud dans une série de circonstances étourdissantes, allant de la décolonisation dans les années 1960 à la mondialisation de l'économie de la décennie actuelle et de la guerre, de l'agitation politique et de la répression à grande échelle à la famine et aux catastrophes naturelles. Ces partenariats ont résisté à de nombreux changements de

gouvernements, ont survécu aux innombrables tendances en matière d'aide au développement, et aux multiples changements de politiques gouvernementales. Ils ont été réciproques et mutuellement bénéfiques, et ils ont servi à réaliser des choses qui n'ont été possibles que lorsque les points forts et particuliers du gouvernement et des organisations de citoyens ont été compris et réunis, à savoir le renforcement du rôle unique joué par chacun des partenaires.

À plusieurs reprises, les participants ont été invités à tirer des leçons et à s'inspirer de ces riches décennies – des échecs comme des « pratiques exemplaires ». « Faire fi de cette histoire signifierait perdre l'expérience de dizaines d'années de collaboration fructueuse », dans laquelle la franchise et un dialogue honnête ont joué un rôle important.

Le présent compte rendu résume les principales idées exprimées lors du Dialogue. Bien que nous n'indiquions pas tout le temps à qui les citations sont redevables, nous en utilisons à profusion dans le texte afin de recréer l'atmosphère à l'occasion d'échanges de points de vue des discussions.

3.0 RÔLES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU NORD ET AU SUD (PARTENAIRES DE L'ACDI POUR LE DÉVELOPPEMENT)

« Les organisations de la société civile du Nord et du Sud sont appelées à redéfinir leurs alliances pour intervenir dans l'espace public mondial, et à jouer un rôle d'autres intervenants politiques dans la construction d'une mondialisation soucieuse des droits sociaux et environnementaux. »

Jorge Eduardo Durao, FASE, Brésil

Ce Dialogue sur les partenariats efficaces pour le développement s'est instauré dans le contexte de la Déclaration de Paris – un document de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) traitant de l'« efficacité de l'aide », qui soutient maintenant la politique d'aide du Canada. Cette déclaration énonce des principes visant à rendre l'aide plus efficace ainsi que des engagements et des objectifs cibles devant servir d'indicateurs de progrès en vue d'une aide plus efficace. Les participants et les experts n'ont cependant pas manqué de faire remarquer que ces principes et ces approches excluent peut-être les rôles les plus importants de la société civile pour le développement, au Canada comme au Sud. Ils ont insisté sur le fait qu'il faut comprendre ces rôles pour que la société civile puisse contribuer efficacement au programme d'aide canadien et pour éviter que l'ACDI et les autres organisations gouvernementales d'aide au développement sous-estiment, même sans le vouloir, le rôle crucial de la société civile dans le processus de développement en misant presque exclusivement sur les gouvernements pour améliorer l'efficacité de l'aide.

Mais alors, quels sont les principaux rôles de la société civile ? Que pensent les organisations de la société civile de leur contribution au développement ? Comment remanier les définitions actuelles de l'aide efficace pour faciliter une contribution à long terme de la société civile à une aide efficace au développement ? Ce sont certaines des questions soulevées au Dialogue et qui ont servi de point de départ dans l'évaluation des « partenariats efficaces ». Les interventions ont souvent largement dépassé le cadre des points soulevés par l'ACDI dans le document de travail¹ qu'elle avait été préparé pour la rencontre.

¹ Agence canadienne de développement international. « Renforcer le rôle du Canada dans le monde. Vers une plus grande efficacité de l'aide internationale. Dialogue avec les partenaires canadiens », mai 2006, accessible sur le site <http://ccic.ca/f/002/aid.shtml>.

3.1 Quels sont les rôles de la société civile ?

3.1.1 Voix de citoyens organisés et indépendants

« La société civile diffère des autres “ intervenants non gouvernementaux ”, et particulièrement du secteur privé à but lucratif. » Les organisations de la société civile sont « motivées par un engagement envers des valeurs et des causes spécifiques », soient-elles sociales, culturelles ou environnementales. À titre de « secteur », la société civile est volontairement indépendante des gouvernements, joue un rôle très différent et présente une grande diversité. Sous une myriade de formes – de regroupements libres de gens des communautés à des organisations officielles, en passant pour des coalitions et à des grands mouvements sociaux, de portée locale, régionale ou internationale – la société civile reflète les nombreuses préoccupations des citoyens du monde organisés selon des buts précis, et pour faire entendre leur voix.

3.1.2 Démocratie et bonne gouvernance

Une société civile forte est essentielle à une démocratie saine, y compris celle du Canada. Elle constitue un instrument d'échange public sur des questions d'intérêt général. Elle est essentielle à assurer un débat salubre sur des questions de politique générale.

Des participants ont souvent rappelé aux autres que la société civile est tout aussi importante, et peut-être même plus, là où il n'y a aucune démocratie, où les traditions démocratiques sont faibles et où la divergence de vues peut s'avérer dangereuse. Dans les « États non viables » et les pays en guerre, dans les zones de conflits et lorsque droits de la personne sont violés avec impunité et que les gouvernements se montrent impuissants ou ne veulent pas agir, ce sont souvent les organisations de la société civile qui interviennent, invariablement en solidarité et le soutien de collègues de la société civile et de « partenaires » de l'étranger. De nombreux exemples ont été donnés aux participants : les organisations de la société civile du Brésil, comme leurs homologues ailleurs en Amérique latine, ont bénéficié de la solidarité très appréciée des Canadiennes et Canadiens au moment de se préparer à résister aux dictatures du continent. Le mouvement contre l'apartheid en Afrique du Sud a reçu pendant des dizaines d'années l'appui moral et matériel de nombreuses organisations du Canada, parfois en partenariat avec l'ACDI.

L'action de la société civile ne comportait pas seulement une aide technique ou financière. Les organisations de la société civile ont collaboré en partageant un engagement envers les droits de la personne, la justice sociale et le développement de la démocratie. Ces valeurs sont le moteur des partenariats, alliances et coalitions en cours qui se sont élaborés tandis que la société civile grandissait et évoluait à différents endroits. Cette démarche d'accompagnement pour renforcer le rôle des citoyens dans une gouvernance démocratique – lequel dépasse largement le transfert de ressources et de techniques – doit demeurer au cœur des partenariats de la société civile.

Les « fonctions démocratiques » exercées par la société civile, portent en gros sur la recherche indépendante touchant les questions d'intérêt général, l'incitation à des débats publics sur ces questions, des interventions dans les processus de politique gouvernementale, l'examen du rendement du gouvernement, la défense des droits de la personne et la consignation d'informations sur la violation de ces droits, ainsi que la représentation des points

de vue de citoyens à l'échelle nationale et dans l'arène multilatérale. De tels rôles et les occasions pour les organisations de la société civile des pays de tirer des leçons de l'expérience de leurs homologues étrangers devraient occuper une place de premier plan dans les programmes d'aide qui aspirent à renforcer la bonne gouvernance et la démocratie.

3.1.3 Innovation, capacité d'adaptation et « souplesse »

« La société civile est souvent très en avance sur les gouvernements. » « Combien de fois avons-nous vu les “ idées folles ” d'une poignée de personnes devenir finalement des politiques et des pratiques communes ? » La société civile « peut souvent agir plus rapidement que les gouvernements ». Que ce soit par des démarches qui mettent les concrètes pour que les femmes au centre des initiatives de développement ou la création d'un mouvement pour protéger la biodiversité en agriculture, la société civile, dans le meilleur des cas, est reconnue pour son esprit d'innovation et les risques qu'elle prend, pour sa capacité à « penser en dehors du cadre » et à imaginer de nouvelles façons de faire les choses. Elle s'avère un « incubateur » de nouvelles idées et de nouvelles approches, qui seront mises à l'épreuve, d'abord à petite échelle, puis à plus grande échelle.

Pour que la société civile puisse jouer un rôle efficace dans le développement, il faut maintenir soigneusement sa capacité d'innovation. Comme le soulignait un participant : « La société civile ne doit pas être coincée dans un cadre d'aide normatif et si peu disposé à prendre des risques que l'innovation s'en trouve étouffée. » C'est l'un des dangers que l'on perçoit dans le contexte actuel. En même temps, les organisations de la société civile devraient toujours mettre leurs propres hypothèses, structures, programmes et méthodes à l'épreuve. Elles devraient se demander si elles ne se fient pas un peu trop aux vieilles approches « rassurantes », et s'il est possible d'innover davantage.

3.1.4 Champ d'action

« La société civile mène des activités à l'échelle locale, nationale et internationale : elle fournit des services à la collectivité, aborde des enjeux politiques précis d'envergure nationale et s'intéresse à des questions de gouvernance nationale et multilatérale à l'échelle planétaire. » Dans l'ensemble, le champ d'action de la société civile est à la fois profondément ancré (dans les collectivités) et vaste (au-delà des frontières nationales, par des alliances, des coalitions et des réseaux régionaux et mondiaux). Tous les aspects du « champ d'action » constituent des acquis qui doivent être reconnus et exploités dans les relations entre le gouvernement et la société civile. Que ce soit en fournissant des services et des programmes ciblés et axés sur la communauté, en évaluant localement les répercussions des politiques, ou en préconisant des changements de politiques à l'échelle mondiale, comme dans le cas de la campagne *Abolissons la pauvreté*, la société civile est en contact direct avec les citoyens et les suscite leur participation par des moyens qui sont hors de la portée des gouvernements. Les partenariats entre gouvernements et société civile devraient se situer dans le prolongement de ce champ d'action et le renforcer.

3.2 RÉACTIONS PARTICULIÈRES SUSCITÉES PAR LE DOCUMENT DE TRAVAIL DE L'ACDI, *DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES CANADIENS*

Si la société civile doit offrir quelque chose d'unique en son genre aux partenariats efficaces d'aide, sa contribution devra reposer sur les rôles particuliers qu'elle joue et qui sont décrits précédemment, et s'y cantonner, au Canada et dans tous les pays recevant son aide. Ces rôles doivent être perçus comme étant la « valeur ajoutée » que la société civile apporte aux partenariats en développement pour la réduction de la pauvreté et la gouvernance démocratique. Ainsi, ces rôles dépassent largement la perspective « instrumentaliste » que l'ACDI expose dans son document : les partenariats avec la société civile (dans les sections 1.2 et 1.3) y sont décrits comme étant un moyen de « facilite[r] la mise en œuvre de programmes efficaces et novateurs; [...] un effet de levier sur les ressources additionnelles; le partage d'expertise, et [la] création de réseaux; [et] un engagement du public canadien en appui à l'aide publique au développement ».

Les « attributs », exposés dans le document de l'ACDI, sont sans doute tous appropriés, mais ils représentent beaucoup plus qu'un simple « atout important dans le cadre des efforts déployés par l'ACDI en matière de développement » (section 1.2). L'Agence devrait plutôt, au moment du renouvellement de la structure de ses partenariats, reconnaître les rôles sociétaux plus étendus et indépendants de la société civile, au Nord comme au Sud. Par exemple, l'ACDI omet de mentionner, parmi les attributs des partenariats définis dans la section 1.2, la contribution fondamentale de la société civile en tant que représentante des points de vue dans une gouvernance démocratique. La société civile contribue efficacement aux efforts déployés par l'Agence en matière de développement lorsque les partenariats sont structurés et solidement ancrés dans la compréhension de ces rôles selon les contextes particuliers des pays en cause.

PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS RÔLES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'ACDI devrait

- reconnaître et approfondir les rôles de la société civile en tant qu'intervenante unique dans l'élaboration du nouveau cadre de partenariats qu'elle veut instaurer. Il s'agit là du facteur déterminant des attributs des partenariats avec la société civile pour une aide canadienne plus efficace.
- s'appuyer sur son histoire riche et unique de coopération avec la société civile pour se faire le « défenseur » de partenariats avec celle-ci dans les évaluations internationales des progrès des donateurs et des bénéficiaires pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Paris quant à une aide efficace (cette proposition est expliquée en détail plus loin).
- devenir, avec d'autres donateurs aux vues similaires, un leader en favorisant la compréhension de la contribution et des rôles de la société civile qui sont uniques et sans lesquels les stratégies des donateurs en vue de réduire de manière efficace et durable la pauvreté seraient, pour la plupart, vouées à l'échec.

4.0 PRINCIPES DU PARTENARIAT

« La confiance et le respect sont essentiels dans des partenariats authentiques. Ils doivent être rétablis entre l'ACDI et les ONG. Nous avons adopté des idées bien arrêtées l'un envers l'autre et il faut les changer »
[traduction]

Participant à la session de travail

« Il y a une montée d'obstacles opérationnels qui empêchent des relations de partenariat »

Michel Chaurette, discussion en assemblée plénière

« Ne faites pas des ONG canadiennes les policiers de leurs partenaires »
[traduction]

Kumi Naidoo, CIVICUS

« Pour nous, un partenariat solide est en soi un objectif »

Participant à la session de travail

Deux catégories très différentes de principes ont été abordées durant le Dialogue. D'abord, l'ensemble des « principes d'efficacité de l'aide » décrits dans le document de travail de l'ACDI et dans la Déclaration de Paris. Ensuite, des principes inhérents à un partenariat efficace. Les deux catégories de principes sont présentées de façon distincte pour que l'on puisse bien les différencier. Nous traiterons tout d'abord, dans la prochaine section, des principes du partenariat efficace.

4.1 PRINCIPES DU PARTENARIAT EFFICACE

Le document de l'ACDI propose « d'accueillir les points de vue des partenaires canadiens sur les principes du partenariat efficace », mais ne comprend pas en soi un énoncé des principes qui devraient être à la base de ces partenariats, ou les orienter. Les participants au Dialogue ont jugé que ces principes devraient être formulés – pour aider à définir l'objectif et la nature des relations que l'ACDI souhaite établir avec la société civile dans son « renouvellement des programmes de partenariats ». Ces principes constitueraient une base solide qui permettraient d'aborder les questions opérationnelles et de points relatifs au partage des risques et à l'obligation pertinente de rendre des comptes, ce qui est discuté plus loin.

On a laissé entendre qu'un ensemble convenu de principes liés au partenariat pourrait être à la base de discussions plus approfondies et orienter un certain nombre de questions cruciales relativement aux partenariats entre l'ACDI et la société civile : qu'est-ce qu'on veut faire ensemble ? Pourquoi ? Quel serait l'apport de chaque partenaire ? Quelles sont les obstacles opérationnels à un partenariat efficace ? Quels seraient les délais raisonnables pour atteindre des résultats réalistes ?

Les participants ont mentionné un certain nombre de ressources existantes pour souligner que ni l'ACDI ni les membres du CCCI n'ont besoin de partir de zéro pour faire l'exercice. Dans son *Code d'éthique*, le Conseil a formulé des principes de partenariat qui servent d'indication générale dans les relations entre les ONG canadiennes et leurs partenaires du Sud. D'après le Code, « [un] partenariat est un processus d'accompagnement à long terme qui appuie le droit

des gens à déterminer leurs orientations de développement et à exercer des activités conformes à ces orientations à travers les organisations de la société civile ». Ces principes pourraient en bonne partie s'appliquer aux partenariats conclus entre l'ACDI et la société civile. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire canadien ont signé un accord et deux codes de bonnes pratiques – sur le financement et le dialogue sur les politiques – conçus pour servir d'indication générale aux partenariats entre le gouvernement et la société civile. Lors de son Assemblée mondiale en juin, CIVICUS a diffusé une *Charte de Responsabilité* qui pourrait aussi s'avérer utile.

Ces ressources sont déjà utilisées par certaines sections de l'ACDI et par quelques membres du CCCI. Tout le travail déjà accompli est certes pertinent et devrait être mis à profit pour formuler des principes de partenariat qui conviennent à l'ensemble des Directions générales de l'ACDI, dans ses futurs partenariats avec la société civile.

Au cours du Dialogue, les participants ont eu recours à certains mots-clés qui devraient être à la base de l'énoncé de principes qui caractérise les bons partenariats. Parmi ces mots-clés, citons :

Les valeurs partagées	Objectif commun
Le respect de la voix et de la prise en charge du Sud	Confiance
L'honnêteté (à propos de résultats réalistes, échecs)	Autocritique, apprentissage mutuel
Axé sur les valeurs, ni utilitaire, ni instrumentaliste	Réciprocité
La capacité d'adaptation	Risques, réticence à prendre des risques
La promotion des droits, de la justice et de l'humanité	Continuité, pluriannuel

PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS PARTENARIAT

L'ACDI devrait

- créer des mécanismes de consultation (tables rondes, forums, groupes de travail) grâce auxquels elle-même et les organisations de la société civile pourraient élaborer des principes devant constituer le fondement des partenariats à venir, et les confirmer.
- effectuer, pour ce faire, de la recherche et rapporter des exemples de partenariats particulièrement efficaces, dans le but de comprendre les qualités à la base de cette efficacité.
- mener des recherches (peut-être en collaboration avec des établissements universitaires) sur l'application des principes de partenariat du CCCI et l'incidence qu'ils ont eue sur les relations entre les organisations de la société civile du Nord et celles du Sud.

4.2 LA DÉCLARATION DE PARIS ET LES « PRINCIPES DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE » DE L'ACDI

Les gouvernements africains ont plus de comptes à rendre aux étrangers qu'à leurs propres citoyens... les processus décisionnels sur le plan économique ont été retirés des parlements. La prise en charge nationale n'est possible que si les modèles macroéconomiques prépondérants peuvent être révisés et que les processus décisionnels reviennent aux parlements. [traduction]

Muthoni Wanyeki, FEMNET, Kenya

« Les ONG sont l'objet d'un processus de déplacement du champ du développement, où [...] elles ont un rôle singulier et irremplaçable »

Jorge Eduardo Durao, FASE, Brésil

« La souplesse est rare, et très importante ». [traduction]

Helena Hofbauer, FUNDAR, Mexique

La Déclaration de Paris de mars 2005 constitue l'énoncé principal des donateurs, des organismes multilatéraux et des gouvernements bénéficiaires sur les actions à entreprendre pour améliorer leurs partenariats en vue d'une aide efficace. Bien que l'on ait fait référence à la Déclaration à quelques reprises durant le Dialogue, les répercussions de la Déclaration de Paris sur les intervenants de la société civile dans le développement ont été le thème de la session de travail qui a suivi le Dialogue sur les partenariats efficaces².

Dans son document de travail et dans la présentation lors de l'assemblée plénière, l'ACDI a exposé les cinq principes d'une aide efficace tirés de la Déclaration de Paris et qui orientent désormais les programmes de l'ACDI. Ce sont

- ❑ **la prise en charge** par les pays partenaires de leur politique et stratégies de développement;
- ❑ **l'alignement** des contributions de l'aide au développement des pays donateurs sur les stratégies des pays récipiendaires;
- ❑ une meilleure **harmonisation** de l'aide des pays donateurs (simplification et alignement des procédures, complémentarité des investissements et la réduction des coûts de transaction, approche harmonisée des évaluations et suivis);
- ❑ la **gestion efficace** des ressources axée sur les résultats;
- ❑ **la responsabilité mutuelle** (donateurs et pays récipiendaires).

Les participants ont commenté divers aspects de ces principes et la Déclaration de Paris d'une façon plus générale. Leurs observations traitaient de points suivants : l'objectif global de l'aide à partir duquel s'évaluent les résultats; la place singulièrement importante accordée au gouvernement dans la Déclaration de Paris; le silence sur le rôle de la société civile; sur des préoccupations quant au fait que l'aide soit accordée prioritairement et exclusivement aux

² Les documents d'information sur la Déclaration de Paris sont disponibles à l'adresse <http://ccic.ca/f/002/aid.shtml>. On peut consulter des fichiers audio en anglais de la présentation des intervenants pour cette session de travail sur la Déclaration de Paris à l'adresse <http://ccic.ca/e/002/aid.shtml>.

cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP); sur des remarques précises au sujet de « l'appropriation, de l'alignement et de l'harmonisation »; et les tensions éventuelles entre les principes de l'efficacité de l'aide, la démocratisation et un partenariat authentique.

4.2.1 Commentaires généraux

Les participants ont souvent indiqué en introduction de leurs remarques sur la Déclaration de Paris reconnu qu'elle donnait suite aux nombreuses critiques que la société civile faisait depuis longtemps au sujet du programme d'aide. On voyait d'un bon œil les efforts les efforts visant la rationalisation de l'aide des multiples donateurs au regard des priorités nationales communes en vue de la rendre plus efficace, le renforcement des gouvernements pour faire avancer les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), l'allègement du fardeau administratif pour les bénéficiaires de l'aide, et la « réunion » ou l'intégration des programmes d'aide. Toutefois, un certain nombre de questions revenaient souvent dans la discussion.

Faire fi du contexte général des relations Nord-Sud

Les participants de la société civile ont insisté, à l'aide d'exemples qui allaient du Ghana au Mexique, sur le fait que la Déclaration de Paris ne pouvait être isolée du contexte général des relations Nord-Sud et des répercussions des pratiques d'aide qui ne créent pas les conditions nécessaires pour que les citoyens pauvres et marginalisés revendiquent de leurs droits. En mettant l'accent sur l'efficacité de l'aide, disent-ils, fait en sorte que l'on a tendance à négliger le problème de la perpétuation sur plusieurs décennies d'un héritage négatif de programmes d'ajustement structurel (PAS) et de conditionnalités d'aide afférentes, préconisés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), et soutenus par les organismes d'aide officiels, dont l'ACDI. Les PAS, dont les séquelles sont maintenant bien reconnues, étaient largement condamnés par la société civile tant au Nord qu'au Sud, en partie parce qu'ils minaient de façon tellement manifeste les capacités de fonctionnement de l'État – surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé – et aggravaient les conditions de pauvreté. La Déclaration de Paris n'offre aucun objectif cible visant à réduire l'incidence négative des conditions imposées par les donateurs en matière de politiques macroéconomiques et autres. Au contraire, l'harmonisation des politiques d'aide avec les conditions de l'initiative PPT (pays pauvres très endettés) de la Banque mondiale et du FMI et celles de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) donne une fausse idée de l'engagement précisé à l'égard de la prise en charge locale.

Politiques d'aide isolées des autres politiques, trop techniques et dépolitisées

Dans le même ordre d'idées, les participants ont avancé que les nouveaux programmes d'aide ne doivent pas être isolés des autres aspects, souvent contradictoires, de la politique étrangère du Nord qui se répercutent sur le Sud. Il importe de consolider l'aide dans le contexte des derniers accords commerciaux dont les répercussions nuisent au développement. Les exigences récentes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) « ont en fait écarté les échelles que les économies du Nord avaient l'habitude de mettre au point », et ont intensifié un important mouvement mondial de la société civile et de nombreux gouvernements du Sud, qui revendique l'équité dans le commerce mondial et la fin de la pauvreté dans le monde. Le contexte complexe et grandement politique n'est nulle part reconnu dans la Déclaration de Paris formulée en termes sensiblement techniques. De même, peu d'attention est accordée quant à la façon dont l'aide gouvernementale sera fournie en situation de guerre et dans le cas d'« États fragiles » ou « en déroute ».

4.2.2 Objectif de l'aide et résultats prévus

À plusieurs reprises, les participants ont reconnu l'importance des objectifs cibles à partir desquels on peut s'évaluer l'efficacité des résultats, mais bon nombre d'entre eux se sont inquiétés par l'omission dans le document de travail de l'ACDI et la Déclaration de Paris de la question primordiale : « l'aide (et les partenariats) pour faire quoi ? » Comme la Déclaration de Paris, l'introduction au document de l'ACDI énonce que le « Canada collabore à l'effort international visant à réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) » et que le Canada « se joint à la communauté internationale » dans l'espoir de « [...] faire de l'aide au développement international un outil efficace pour réduire la pauvreté ». Les organisations de la société civile font bon accueil à cette orientation. Mais il reste que les objectifs cibles établis par la Déclaration de Paris ne permettront pas d'évaluer le progrès par rapport à ces objectifs. Les donateurs vont plutôt évaluer les mécanismes de prestation de l'aide au lieu d'évaluer la contribution de l'aide publique au développement (APD) dans le but d'atteindre les ODM ou de lutter contre la pauvreté. Les participants de la société civile ont suggéré que l'ACDI fixe des objectifs cibles concrets et mesurables de lutte contre la pauvreté pour l'aide canadienne, à partir desquels l'Agence et d'autres donateurs de l'OCDE et partenaires pourront être évalués.

4.2.3 Attention portée aux gouvernements et absence de la société civile

Aucun participant au Dialogue ne s'est opposé à une aide bilatérale efficace. Les représentants officiels et ceux de la société civile ont insisté sur le rôle central des gouvernements, la bonne gouvernance, et l'« état du développement ». Ils ont convenu que les gouvernements et de bonnes politiques gouvernementales sont et resteront essentiels au progrès de la lutte contre la pauvreté et du développement de la démocratie. De nombreux participants ont aussi reconnu la logique de concentrer les efforts d'aide bilatérale de multiples donateurs sur les priorités nationales des gouvernements bénéficiaires. Ils ont soulevé de sérieuses questions, cependant, à propos de l'attention de la Déclaration de Paris portée exclusivement sur les partenariats entre gouvernements pour le développement, à l'exclusion et probablement au détriment des autres intervenants dans le processus de développement. Ils ont notamment signalé l'absence de la société civile dans la Déclaration de Paris. « Dans ces nouvelles conditions, le partenariat est perçu comme étant la chasse gardée des gouvernements, ce qui nous préoccupe grandement. »

Bref, les participants ont soutenu que les efforts coordonner et rationaliser l'aide bilatérale dans le sens des priorités nationales bien que raisonnables ont été poussés trop loin, sont devenus trop circonscrits, marginalisant par le fait même la société civile et minant sa contribution aux processus de développement démocratique.

Les participants ont bien accueilli la référence à certains rôles de la société civile dans le développement (section 1.3 du document de l'ACDI), notamment là où il n'y a aucune présence gouvernementale. Mais le cadre général de la Déclaration de Paris fait en sorte qu'il est difficile d'imaginer la manière dont ces rôles seront soutenus quand les seuls partenariats envisagés sont intergouvernementaux. Les participants ont convenu que l'Agence et les organisations de la société civile doivent collaborer pour s'assurer que la Déclaration de Paris reconnaît la contribution particulière de la société civile au développement et les conditions nécessaires à des partenariats efficaces avec la société civile. Ils ont suggéré à l'ACDI d'amorcer un dialogue avec les organisations de la société civile du Sud à l'égard du rôle de son aide publique au développement (APD), et ils ont proposé que des fonds affectés à l'APD soient consacrés aux OSC dans tous les programmes par pays (par exemple, le travail relatif aux besoins des femmes).

4.2.4 Faiblesse des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) relativement à la prise en charge locale

En liaison avec les préoccupations relatives à l'attention singulière portée aux gouvernements, des participants ont exprimé de sérieuses réserves quant à la confiance accordée aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour déterminer les priorités par pays de tous les donateurs (y compris celles de l'ACDI) en matière d'aide. « Il y a un problème fondamental si on met la prise en charge par le Sud sur le même pied que les CSLP », a affirmé un participant, appuyé par des observations de nombreux autres participants. « Quelles mesures peuvent être prises pour s'assurer que les citoyens s'approprient ces stratégies et en bénéficient ? » « L'appui budgétaire est tout aussi important que les CSLP qui sont souvent sérieusement déficients. »

Les critiques au sujet des CSLP sont bien connues; les participants ont fait référence à plusieurs monographies qui analysaient leurs faiblesses, provenant notamment de la Suède, de l'Organisation internationale de perspective mondiale et de l'Institut Nord-Sud. Du point de vue de la société civile, le processus des CSLP fait normalement participer un petit groupe de la société civile dans un processus de consultation très limité – sur des priorités déjà déterminées par les gouvernements nationaux et les donateurs. Bon nombre de préoccupations précises de la société civile – la situation des femmes, par exemple – sont simplement omises des CSLP. De plus, les participants ont exprimé des inquiétudes quant à savoir jusqu'à quel point les donateurs peuvent devenir « tellement investis dans le processus des CSLP qu'ils refusent d'essayer un échec quand ça ne fonctionne tout simplement pas ». Il a été recommandé de trouver des façons d'intéresser les organisations de la société civile au développement des programmes par pays de l'ACDI.

4.2.5 Commentaires à propos de « la prise en charge par le Sud, de l'alignement et de l'harmonisation »

Personne n'a contesté l'idée que la « prise en charge par le Sud » des priorités relatives à l'aide était essentielle pour que l'aide contribue de façon durable à la réduction de la pauvreté. « Il est utile de le mentionner. » Ce qui a été remis en question, par contre, c'est la signification de cette notion : « Prise en charge de quoi ? Par qui ? » « Comment définir la prise en charge par le Sud ? » Comme il a déjà été mentionné, les paramètres macroéconomiques en fonction desquels les gouvernements doivent agir ne sont pas déterminés par le Sud. Des exemples évocateurs ont été donnés pour illustrer à quel point la politique nationale est déterminée par des « institutions non démocratiques favorisant les donateurs du Nord et les créanciers [qui] limitent le contrôle du développement, même par les gouvernements du Sud les plus axés sur le développement. » « Si ces [contraintes macroéconomiques] pouvaient être révisées, il serait alors possible d'examiner les nombreuses autres limitations de la Déclaration de Paris. Mais une telle révision n'est pas à l'ordre du jour. » En outre, la prise en charge par les gouvernements, ne laisse pas supposer une prise en charge par les citoyens, et particulièrement par les citoyens les plus pauvres et les plus marginalisés. Les participants ont évoqué de nouveau le risque de faire abstraction de la société civile quand la prise en charge par les pays du Sud est perçue comme la chasse gardée exclusive des gouvernements. Dans un contexte de pauvreté qui entraîne des conséquences majeures sur la représentation et la participation politique, « nous devons délimiter le rôle de la société civile pour définir “ la prise en charge ” ».

Des questions similaires ont été soulevées à propos de l'« alignement » : s'aligner sur quoi ? De nombreux participants s'inquiétaient du fait que l'« alignement » soit essentiellement l'alignement des stratégies nationales sur les « politiques en place du FMI et de la Banque mondiale, et sur les exigences en matière de libéralisation du commerce de l'OMC ». « La culture liée à l'aide est dominée par les donateurs et ne tient pas compte des droits de la personne ni surtout du droit au développement. »

« Où est la place des organisations non gouvernementales (ONG) ? Sur qui doivent-elles être alignées ? » « Si les ONG s'alignent sur les intérêts des partenaires, a demandé un participant, pourquoi ont-elles besoin de s'aligner sur l'ACDI ou sur les CSLP ? Pourquoi pas un alignement vers le haut ? » La question-clé est la suivante : « Comment s'assurer que les stratégies d'aide sont alignées sur les besoins des pauvres ? »

Plusieurs participants craignaient que l'alignement sur les stratégies des gouvernements, combiné à l'harmonisation des conditions des donateurs, puisse générer une « homogénéisation » des perspectives de développement; ils ont souligné, encore une fois, l'importance de la diversité et de la divergence de vues. L'alignement « fait fi des rôles différents des gouvernements et de la société civile dans le processus de développement », et « ne tient pas compte de la tension ni du conflit manifeste qui peuvent exister entre les gouvernements et la société civile ». S'attendre à ce que les rôles de la société civile soient toujours alignés sur les priorités du gouvernement est irréaliste, et pourrait bien nuire aux contributions les plus utiles de la société civile.

4.2.6 Tension entre les principes d'un aide efficace et un partenariat authentique

Au bout du compte, les participants craignaient qu'une insistance obstinée sur l'alignement sur les priorités du gouvernement limite l'innovation et les capacités de réagir rapidement de la société civile, et la possibilité d'un partenariat authentique dans le cadre de l'APD. « Quelle place restera-t-il à tout ce qui n'est pas aligné sur les CSLP ? », « Qu'en est-il de la capacité d'adaptation ? », « Le programme d'aide en viendra-t-il à être dominé par l'ACDI ? », « Sera-t-il possible de faciliter des partenariats authentiques entre les sociétés civiles du Nord et du Sud, à l'intérieur du cadre de la Déclaration de Paris ? ». Ces questions devraient faire objet d'un autre Dialogue.

4.3 DÉFI DE LA DÉCLARATION DE PARIS DANS LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Déclaration de Paris est l'aboutissement d'un effort concerté de la part de donateurs officiels d'aide pour rendre plus efficaces leurs efforts, réduire au minimum le fardeau administratif lié à l'aide et améliorer l'efficacité de l'aide en vue d'atteindre des résultats. L'ACDI a mis les organisations de la société civile au défi, lesquelles se le sont aussi lancé entre elles, d'en faire autant : réduire la « fragmentation » de leurs efforts et rechercher de nouvelles formes de coopération – particulièrement dans les pays bénéficiaires de l'aide, mais aussi en ce qui concerne leurs efforts pour favoriser l'engagement du public canadien.

De nombreux participants ont réfléchi sur l'expérience non négligeable des collaborations canadiennes novatrices et soutenues par l'ACDI, dont plusieurs n'ont plus cours. Parmi ces collaborations, notons le Partenariat Afrique-Canada (qui a permis aux organisations de la société civile africaines de participer de manière significative à la gouvernance), le COCAMO

(Mozambique), le Programme Angola, le Fonds pour la Reconstruction et la Réhabilitation, le Programme de développement des ressources humaines Philippines-Canada, et le Partenariat avec l'Asie du Sud-Est. Si l'on considère que la collaboration et l'innovation au sein des organisations de la société civile constituent une bonne idée, pourquoi n'ont-elles pas duré ? Il faudrait rassembler de l'information à propos de ces initiatives antérieures pour que la génération actuelle de praticiens puisse apprendre des points forts et des limites de ces initiatives, et pour éviter que l'on réinvente la roue (ou que l'on roule avec des pneus à plat !).

Dans le même ordre d'idées, il existe actuellement des collaborations dont des leçons devraient être tirées et diffusées. Parmi celles-ci, on compte à l'échelle nationale une initiative des organisations canadiennes ayant trait au placement de bénévoles visant à élaborer un cadre commun et à amorcer une négociation conjointe relativement à des accords pluriannuels avec l'ACDI; et à l'échelle internationale. Force est de constater action. Le succès remporté par la famille des douze Oxfam qui ont aligné leur aide au développement et sur le travail d'élaboration des politiques a consacré plus délibérément à des thèmes communs. On peut aussi mentionner la transition réussie de l'Association de Coopération et de Recherches pour le développement (ACORD), qui est passée d'un consortium de financement dirigé par le Nord à une alliance avec une société civile dirigée par l'Afrique. Toutes ces actions pourraient éclairer sur la prochaine collaboration à instaurer parmi les OSC et sur les rôles novateurs de l'ACDI pour soutenir ces efforts en vue d'améliorer l'efficacité de la société civile.

PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS LA DÉCLARATION DE PARIS ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

L'ACDI devrait

- fixer des buts et des objectifs clairs pour la lutte contre la pauvreté, à partir desquels toutes les initiatives canadiennes d'aide pourront être évaluées.
- entamer avec la société civile du Sud, un dialogue (ou des dialogues) sur le rôle approprié de la société civile pour une aide efficace, et relativement aux effets des objectifs de la Déclaration de Paris sur le terrain.
- favoriser la participation des organisations de la société civile, au Canada comme au Sud, dans l'établissement des priorités et des approches visant à obtenir les résultats de tous ses programmes par pays prioritaire.
- consacrer des fonds spéciaux, répartis par secteur, aux partenaires de la société civile au Nord et au Sud (par exemple, le travail relatif aux besoins des femmes).
- permettre des projets pilotes en vue de créer de nouvelles formes de collaboration dans le pays parmi les OSC canadiennes et leurs homologues du Sud, de manière à réduire la fragmentation et les « coûts de transaction ».
- examiner les exemples passés de collaboration de la société civile et en tirer des leçons.
- se faire, ainsi qu'il est proposé précédemment, le défenseur de la société civile au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, dans le but de « d'incorporer des améliorations » dans la Déclaration de Paris pour qu'elle reconnaisse les rôles des organisations de la société civile du Nord et du Sud en tant qu'intervenants du développement de plein droit.

5.0 REDDITION DE COMPTES – POUR QUELLES RAISONS ? ENVERS QUI ?

Ce n'est pas tout ce qui compte qui peut être mesuré. Ce n'est pas tout ce qui peut être mesuré qui compte. [traduction]

Kumi Naidoo, CIVICUS

Nos alliés ne veulent pas que nous soyons prudents. Ils veulent que nous provoquions des choses. [traduction]

Molly Kane, Inter Pares

Après trois ou quatre ans, notre communauté semble atteinte d'une amnésie collective. Nous oublions notre expérience, et sommes incapables de tirer des leçons de ce qui a été fait dans le passé... [traduction]

Tim Brodhead, Fondation J.W. McConnell

Tous les participants au Dialogue ont reconnu l'importance primordiale de l'obligation de rendre compte – de l'utilisation des fonds publics comme des résultats en matière de développement. Cependant, nombreux d'entre eux ont souhaité « faire part » de ce que signifiait cette notion. « Reddition de compte pour quelles raisons et envers qui ? », ont-ils demandé. Les participants de l'ACDI et de la société civile ont reconnu qu'il faut améliorer les pratiques actuelles – pour que les partenaires de l'ACDI rendent compte correctement, mais pas de façon inutile ni répétitive, aux bonnes personnes, à des intervalles raisonnables et de manière appropriée.

Les partenaires ont exprimé leur frustration face aux scandales très médiatisés relativement à l'utilisation et la gestion inadéquates des fonds publics ce qui a un « poids ce qui a fait peser déraisonnable d'obligation de rendre des comptes sur les organisations représentées », dont bon nombre ont à leur actif des dizaines d'années d'expérience solide et un dossier public attestant une saine gestion professionnelle. Les participants de la société civile étaient heureux d'apprendre que l'ACDI comprenait l'enjeu et allait se pencher sur le problème. Ils ont insisté pour que cela soit fait rapidement, bien entendu en consultation avec la société civile. Plusieurs personnes ont recommandé que le *Code de bonnes pratiques* en matière de financement, du secteur bénévole et communautaire, tienne lieu de source d'information pour cet exercice. « Il a déjà l'aval du gouvernement canadien. » Un processus d'agrément des ONG a aussi été proposé pour permettre à l'ACDI de collaborer plus rapidement avec les organisations dont l'expérience et la compétence sont connues et qui ont fait leurs preuves au chapitre de la saine gestion. Plusieurs autres propositions précises ont été formulées, lesquelles sont consignées plus loin.

5.1 Obligation de rendre de compte – Pour quelles raisons ?

Les participants ont convenu que l'ACDI et ses partenaires doivent rendre compte au sujet des fonds publics et des résultats de leurs efforts. Ils ont compris qu'il y a diverses méthodes sortes de reddition de comptes, qui doivent être traitées de différentes manières. « Il faut s'assurer d'une bonne reddition de comptes au sujet des fonds, puis il faut penser ensemble à ce que le public veut réellement savoir à propos de l'utilisation des fonds. » « Qu'est-ce qui aiderait la population canadienne à comprendre la façon dont l'argent consacré à l'aide est utilisé ? » On a suggéré que les OSC et l'ACDI examinent avec la vérificatrice générale la question d'une « reddition de comptes raisonnable » et les points que la population canadienne tient le plus à éclaircir au sujet de la gestion des fonds de l'Aide publique au développement (APD) et des résultats de l'aide.

De nombreux participants sont revenus sur l'importance d'avoir, sur le plan de l'aide, des objectifs relatifs à la lutte contre la pauvreté et des stratégies pour les atteindre. Ils souhaitaient la création d'indicateurs pour évaluer le progrès des Objectifs pour le Développement du Millénaire (OMD) et de la lutte contre la pauvreté, auxquels, par exemple, les résultats des programmes pourraient contribuer dans des délais satisfaisants.

D'un autre côté, les participants avaient aussi des réserves à propos des objectifs cibles à trop court terme et de l'« obsession des résultats ». « Comment mesurer à court terme des choses quand une grande partie de ce que nous voulons accomplir ne donnera des résultats qu'à long terme ? » Ils ont mis en garde contre une « attention bien précise accordée aux résultats à court terme », ce qui peut se révéler « plus néfaste que bénéfique et ultimement malhonnête ». En soi, il est difficile d'établir clairement des relations de cause à effet dans un processus complexe de développement sur le terrain. Cela peut porter des personnes à s'attribuer des succès qui ne découlent pas de leur travail seulement et à revendiquer des résultats qui pourraient ne pas être durables. Actuellement, les meilleurs instruments pour évaluer les résultats sont technocratiques et réducteurs. Les participants ont convenu que l'ACDI et ses partenaires collaborent pour s'attaquer aux questions portant sur la reddition de compte, ce qui représente une entreprise plus complexe et plus difficile que d'expliquer l'usage fait de l'argent.

Dans le même esprit de mise en garde, on a aussi rappelé aux participants, qu'« il n'y a pas que les résultats qui comptent ». Une « obsession pathologique » sur les résultats peut nuire à l'innovation. « De bonnes stratégies sont parfois aussi importantes que les résultats, si elles mènent à des percées ou si elles permettent de donner d'importantes leçons. » Dans ces circonstances, prévoir des résultats a priori peut s'avérer difficile et risquer, en soi, d'étouffer l'innovation nécessaire à un développement efficace. Peut-être faudrait-il trouver un juste équilibre entre des résultats « mesurables » et des programmes novateurs. Bien que l'ACDI reconnaisse l'importance des processus d'apprentissage, elle doit harmoniser le contexte de bons processus d'apprentissage avec les méthodes actuelles de présentation des résultats des programmes.

5.2 Obligation de rendre de compte – À qui ?

L'obligation de rendre compte n'est pas unidirectionnelle. Les conférenciers et les participants ont vite fait remarqué que l'ACDI et ses partenaires ont l'obligation de rendre compte à beaucoup de monde. Tous ont des comptes à rendre aux contribuables canadiens lorsqu'il est question des fonds publics canadiens. De plus, tous les partenaires doivent (ou devraient) rendre compte aux bénéficiaires visés par l'aide, quant aux résultats qu'ils s'efforcent d'obtenir. Comme pour les gouvernements du Nord, ceux du Sud ont d'abord et avant tout des comptes à rendre à leurs citoyens, même en ce qui concerne le financement de l'aide. Les organisations de la société civile, au Nord comme au Sud, doivent rendre des comptes relativement à leurs missions (un « projet de justice mondiale », comme l'a formulé un participant), à leurs membres, à la population, ou à leur « fief autonome ». Les ONG du Nord ont également des comptes à rendre à ceux qui les soutiennent financièrement : aux personnes et aux donateurs institutionnels, ainsi qu'aux gouvernements. Les organisations de la société civile doivent trouver un équilibre entre ces multiples responsabilités qui peuvent parfois entrer en conflit les unes avec les autres.

Sur le thème « Obligation de rendre compte – À qui ? », un participant à la session de travail a suggéré de faire participer, d'une manière ou d'une autre, les bénéficiaires visés par l'aide à l'évaluation de l'efficacité de cette aide, et plusieurs personnes ont demandé : « Comment pouvons-nous réclamer des comptes aux gouvernements, du Nord et du Sud ? »

Des participants ont proposé que les attentes relatives à la responsabilisation mutuelle dans les partenariats entre l'ACDI et la société civile fassent l'objet de discussions et d'un accord : qu'elles soient codifiées grosso modo dans des principes de partenariat et expliquées bien clairement dans des accords individuels ou des contrats.

5.3 Risques et partage du risque

La discussion à propos de l'obligation de rendre compte et de la « tyrannie des résultats » a suscité plusieurs renvois à la notion de risque : l'importance de prendre des risques, et de les partager, et « l'effet paralysant » causé par le peu de disposition à prendre des risques, ce que de nombreux participants considèrent comme étant de plus en plus généralisé dans la culture actuelle de l'aide. « Une fois que nous aurons bien compris en quoi consiste l'obligation de rendre compte, il nous faudra accomplir ensemble un sérieux travail sur la prise de risques et le partage du risque. » « Nous ne devrions pas agir prudemment ou penser que nous devons ne pas prendre de risques par crainte d'un échec. Mais le climat actuel n'est pas favorable à la prise de risques. » Un conférencier a proposé que tous les donateurs consacrent un pourcentage fixe de leur financement des programmes, à des initiatives à haut risque et novatrices, et notent les leçons tirées de l'expérience.

Comme pour l'obligation de rendre compte, il a été proposé que l'ACDI et ses partenaires de la société civile du Nord et du Sud se penchent sur la question du risque, peut-être en entamant tout de suite une discussion sur les principes de partenariat, mais aussi en poursuivant le dialogue sur le partenariat.

5.4 Deux poids deux mesures

Plusieurs conférenciers ont fait précéder leurs commentaires sur l'obligation de rendre compte en mettant en lumière la question de « deux poids deux mesures » et l'« hypocrisie ». Ils ont signalé le manque de démocratie et d'obligation de rendre compte de la part d'institutions comme la Banque mondiale et le FMI – lesquelles prêchent néanmoins les « maîtres mots de démocratie et de bonne gouvernance ». Une participante a aussi signalé des problèmes de gouvernance très actuels et très près de nous. Elle a montré l'impact négatif de l'actuelle transition gouvernementale, car certaines organisations ont avec le gouvernement des contrats en cours pour lesquels les fonds ne sont pas débloqués. « C'est sûr que nous avons des contrats avec le gouvernement du Canada, et ils ne devraient pas être laissés en suspens parce qu'il y a un changement de gouvernement. »

PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

L'ACDI devrait

- ❑ Établir de bonnes relations opérationnelles novatrices et en tirer des leçons, ce qui mène à des redditions de comptes moins astreignantes, mais efficaces en ce qui concerne les partenariats avec les OSC (y compris les accords pluriannuels). Ce faisant, l'ACDI devrait
 - accroître la participation des OSC dans l'initiative Harmonisation des opérations pour des partenariats efficaces (HOPE) qui est en cours dans son Agence;
 - faire participer les OSC au processus d'évaluation des pratiques exemplaires appliquées à l'ensemble de ses services;
 - prendre en considération le *Lankin Committee* nommé récemment pour se pencher sur l'obligation de rendre compte dans le but de réduire la paperasse en ce qui concerne les subventions et les contributions publiques.
- ❑ reconnaître et mettre en pratique les principes formulés dans l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* et dans son *Code de bonnes pratiques* de financement quand vient le temps de se pencher sur les questions de l'obligation de rendre compte, du risque, etc.
- ❑ rencontrer la vérificatrice générale pour discuter des niveaux et des façons de rendre des comptes aux Canadiens et aux Canadiennes quant aux résultats de l'aide financée par les fonds publics.
- ❑ envisager un processus d'agrément pour les OSC, de distinguer les nouveaux partenariats ACDI-OSC et les organisations qui détiennent auprès d'elle un dossier programmatique et de gestion bien établi.
- ❑ penser mettre de côté un pourcentage fixe des budgets des organisations pour du travail novateur et risqué.
- ❑ mettre en place des mécanismes et des processus permanents pour un dialogue continu entre elle et la société civile, au Nord comme au Sud.
- ❑ exercer des pressions pour faire voter une loi confirmant que le but exclusif de l'aide canadienne est la réduction de la pauvreté, avec obligation accrue de rendre des comptes au Parlement et aux bénéficiaires de l'aide.

6.0 CITOYENNETÉ MONDIALE ET ENGAGEMENT DE LA POPULATION CANADIENNE

« Encourager la citoyenneté mondiale est au cœur de ce que nous faisons à titre d'OSC internationales, et la raison pour laquelle nous le faisons » [traduction]

Karen Takacs, Carrefour Canadien International

La présente section correspond, même si le titre est différent, à la section 4 du document de travail de l'ACDI intitulé « Refléter les valeurs des Canadiens dans l'effort de coopération internationale ». Les participants ont jugé la conception de l'ACDI trop étroite et contraignante pour bien rendre compte de toute la gamme d'engagements de la population relativement à la citoyenneté mondiale. Ces formes d'engagement visent à accroître la compréhension et les pratiques fondées sur des valeurs et des aspirations universelles ou internationalistes dont les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit. Désireux également d'élargir la portée de cette section, les participants de la société civile aspirent à des activités qui favorisent « l'engagement » des Canadiennes et Canadiens bien au-delà de son appui à l'aide canadienne.

Les participants ont soulevé une question bien connue : quelle est pour les donateurs du Nord la « valeur ajoutée » des partenariats Nord-Sud entre les organisations de la société civile ? Pourquoi l'ACDI devrait-elle financer les ONG canadiennes, quand il est possible de supprimer un niveau d'administration en faisant directement affaire avec les organisations du Sud ? Nous nous posons ces questions depuis plus d'une dizaine d'années : elles ont été le centre d'intérêt d'un groupe de travail sur le financement direct à la fin des années 1980, et l'objet de son rapport : *Permettez que j'assume la relève* . « Il nous faut continuer de nous poser ces questions, a affirmé un représentant d'une organisation non gouvernementale (ONG), et nous devons être en mesure d'y répondre avec conviction. » Il y a peut-être des organisations canadiennes qui n'ont d'autre fonction que le transfère des fonds à leurs homologues du Sud. Dans ce cas, il se peut que la « valeur ajoutée » soit limitée. Par contre, la plupart des relations Nord-Sud se fondent sur des valeurs beaucoup plus importantes que l'argent.

On fait allusion dans la section 2 ci-dessus à certaines caractéristiques favorables des relations entre les sociétés civiles du Nord et du Sud. Ces caractéristiques concernent les rôles uniques de la société civile dans le monde et la force de rallier les citoyens de partout dans le monde à une cause commune sur des enjeux qui dépassent les frontières nationales. Le contenu des partenariats de longue durée des sociétés civiles du Nord et du Sud donne de la crédibilité aux homologues canadiens vu qu'ils s'engagent de façon unique auprès de différents groupes de la population canadienne. Ces relations permettent aux organisations canadiennes d'obtenir un soutien éclairé de la population à l'égard d'une justice mondiale et de la coopération au développement, et de donner grandement voix au Canada dans les affaires mondiales — avec des façons de faire que le gouvernement ne peut reproduire. Cette section traite des deux dimensions suivantes des partenariats Nord-Sud : inviter la population canadienne à réfléchir et à agir en tant que citoyens du monde et favoriser et renforcer la capacité de la citoyenneté mondiale dans le monde entier, y compris au Sud. Selon les participants au Dialogue, il faudrait reconnaître ces aspects relatifs à la citoyenneté mondiale dans les relations de l'ACDI avec la société civile.

6.1 Favoriser l'engagement de la population canadienne

« Toutes les OSC canadiennes sont des portes ouvertes aux Canadiennes et aux Canadiens qui veulent participer à l'aide internationale, et l'engagement de la population est l'une des parties essentielles de notre travail », a affirmé un représentant d'un organisme canadien d'envoi de bénévoles. « Ceux qui appuient les ONG et les anciens participants aux programmes de bénévolat veulent agir. Nos bénévoles reviennent au Canada déterminés à « faire quelque chose ». Notre défi consiste à les aider à trouver quelque chose de significatif à faire à passer de la prise de conscience à l'action. »

Nous n'avons pas dégagé du Dialogue une liste exhaustive des manières dont les organisations ont encouragé l'engagement de la population au cours des années, bien que de nombreux participants aient évoqué une histoire organisationnelle d'« éducation en matière de développement » et d'engagement de la population, et aient parlé du rôle que l'ACDI a déjà joué en faveur de cette initiative. Les propos qui suivent sont du Dialogue et prennent en compte la gamme des activités ainsi l'expérience collective des participants mise à profit au cours des discussions. Ensemble, les participants au Dialogue

- accompagnent les gens qui veulent devenir des citoyens du monde;
- encouragent chacun à travailler au sein de son organisme professionnel en tant que citoyens du monde;
- préconisent une consommation responsable;
- créent des liens avec des particuliers ou des organisations issues des diasporas et collaborent avec eux au Canada;
- mettent sur pied des programmes dans les écoles et pour les jeunes sur les enjeux mondiaux;
- organisent des tournées de conférences et des échanges Nord-Sud;
- entreprennent des activités systématiques avec des journalistes et les médias;
- assurent la liaison des personnes et des organisations canadiennes avec les mouvements internationaux;
- contribuent aux campagnes internationales (par exemple, les mines antipersonnelles, *Abolissons la pauvreté*);
- appuient les coalitions transnationales (et leurs composantes du Sud);
- établissent un lien entre les Canadiens et les Canadiennes de différents mouvements sociaux et leurs homologues du Sud;
- effectuent des analyses de politiques sur les enjeux mondiaux et publient les résultats;
- établissent un lien entre les OSC canadiennes et les établissements universitaires (bien qu'ils pourraient être améliorés);
- appuient la participation des citoyennes et des citoyens du Canada aux processus nationaux d'élaboration de politiques sur les enjeux mondiaux;
- tirent des leçons des expériences réussies d'engagement de la population et de campagnes (par exemple, les mines antipersonnelles), les consignent et les partagent;
- engagent la population canadienne à influencer sur le processus parlementaire et leur député local à propos des enjeux mondiaux et vice-versa.

Des participants se sont montrés préoccupés par le fait que malgré quarante ans d'activités de ce genre et un solide appui de l'ACDI à l'éducation de la population au cours des années antérieures, il n'y a pas eu pendant longtemps « de vision ni de politique en faveur de l'engagement de la population envers l'ACDI ». L'infrastructure de l'engagement de la population a été « terriblement affaiblie ». « Les grandes organisations sont dû fermer des bureaux régionaux » et à limiter leur présence dans les régions partout au pays, en raison de contraintes de financement. De nombreuses petites organisations consacrées à la sensibilisation et à l'engagement de la population ont dû cesser leurs activités, en raison d'un manque de ressources. « Nous devons rebâtir une infrastructure pour l'engagement de la population au Canada. » « Inutile de revenir aux anciennes batailles, mais nous devons regarder ensemble d'où nous venons et penser à améliorer la qualité et les résultats de notre travail pour favoriser l'engagement de la population » dans la situation actuelle.

En attendant, les OSC canadiennes ont été invitées (et se sont invitées entre elles) à revoir leurs propres pratiques actuelles et les occasions ratées d'engager plus à fond la population canadienne. Pour bon nombre d'organisations, la collecte de fonds représente le contact le plus stable qu'elles ont avec leur population. « Quel est l'ensemble de messages perçu par la population canadienne ? Ne pourrions-nous pas faire mieux, tous l'ensemble, en utilisant seulement les ressources dont nous disposons maintenant ? », a demandé un participant.

Toutefois, outre un « examen de conscience », des participants d'une session de travail ont soutenu qu'« il faut une politique transparente et une stratégie pour susciter l'engagement des secteurs clés. Ensuite, il nous faudra évaluer si cela fonctionne ». Il est donc proposé ce qui suit : « Nous devrions tirer profit de la recherche faite sur la façon dont les technologies de l'information ont transformé le contact des gens avec le monde », et particulièrement sur la façon dont « les jeunes se prononcent sur les enjeux mondiaux ». Ces dernières suggestions faisaient allusion au fait que les anciennes organisations et les approches de la vieille école peuvent être moins pertinentes pour les jeunes, et que de nouvelles idées et des approches de conception nouvelle sont peut-être nécessaires. Élaborer une stratégie relative à l'engagement de la population va « nécessiter de la créativité, de nouvelles idées et de nouvelles ressources », mais elle devra aussi s'inspirer des leçons tirées des efforts du passé.

6.2 Pour une citoyenneté mondiale internationale

Certaines personnes et organisations, dans la plupart des pays, se voient maintenant comme des intervenants sur la scène mondiale. Il existe aujourd'hui une « élite internationale de la société civile », informée et s'exprimant avec clarté. Elle comprend des gens du Sud faisant partie de campagnes, de coalitions et de réseaux mondiaux qui prennent en compte aux points de vue des citoyens partout dans le monde. Ces réseaux et ces mouvements ont recours à de nombreuses méthodes pour façonner l'opinion publique et influencer sur les décisions et les politiques des institutions internationales – touchant des enjeux aussi divers que le développement social, les droits de la personne, le commerce international, l'environnement et l'égalité des sexes – pour n'en nommer que quelques-uns. Plus récemment, la campagne *Abolissons la pauvreté* a mobilisé des millions de personnes du Nord et du Sud, dans un effort concerté pour convaincre les gouvernements du Nord et les institutions multilatérales de prendre des mesures contre la pauvreté dans le monde. Des participants au Dialogue soutenaient qu'en plus d'appuyer l'« engagement de la population canadienne », les partenariats Nord-Sud devraient renforcer les expressions transnationales de citoyenneté mondiale et les exprimer.

En même temps, « nous devons reconnaître que la citoyenneté mondiale est une notion qui demeure problématique dans de nombreux pays et dans des groupes marginalisés de tous les pays, y compris au Nord ». Puis, en ce qui concerne les organismes intergouvernementaux, un déséquilibre des forces se manifeste habituellement au sein des coalitions et des réseaux internationaux de la société civile, lesquels sont souvent dominés par des organisations du Nord qui ont de meilleures ressources que leurs homologues du Sud. De nombreux participants, reprenant la question des rôles de la société civile dans le développement démocratique, ont insisté à plusieurs reprises sur l'importance de renforcer les capacités et l'« espace » des gens du Sud pour qu'ils puissent exprimer leur citoyenneté chez eux. Il s'agit là d'un fondement essentiel à leur pleine participation à l'action des citoyens du monde. Voilà encore une fois un rôle pour les partenariats Nord-Sud, qui peuvent contribuer à faire en sorte que divers points de vue exprimés par le Sud soient entendus par leur gouvernement national et dans l'arène intergouvernementale. L'ACDI devrait également porter une attention spéciale à cette question dans ses partenariats avec la société civile.

PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS

ENGAGEMENT DE LA POPULATION ET CITOYENNETÉ MONDIALE

L'ACDI devrait

- adopter, conjointement avec la société civile, un cadre et une stratégie selon une conception nouvelle pour l'engagement de la population et la citoyenneté mondiale. Tirer des leçons des campagnes et des expériences antérieures dans d'autres pays, en portant une attention particulière aux tendances actuelles en matière d'engagement des jeunes.
- appuyer, grâce à des partenariats Nord-Sud efficaces, la capacité des organisations de la société civile au Sud de s'engager à titre de citoyennes nationales et mondiales, et encourager l'expansion d'un « espace démocratique » à l'intérieur duquel elles pourraient travailler.
- envisager des partenariats novateurs avec les établissements universitaires et d'autres organisations canadiennes afin de mettre en valeur ces rôles.

LISTE DE PARTICIPANTS
PARTENARIATS AXÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT : DIALOGUE ENTRE L'ACDI ET LE CCCI

Abolisson la pauvreté Canada

Joe Gunn

Agence canadienne pour le développement international

Pierre Bélanger

Jennifer Benimadhu

Barbara Brown

Michael Brownell

Megan Cain

Lillian Chatterjee

Laurent Chaurette

Denise Conway

Norman Cook

Graham Dattels

Robert Derouin

Paul Enwerekowe

Hélène Giroux

Sylvie Groulx

Michael Jay

David Keithlin

Charlène Laurence

Anne Lavender

Réal Lavergne

Christopher Liebich

Marie-Dominique Loignon

Cathy Mains

Marina Moratis

Louise Ouimet

Brian Pagan

Ok-Kyung Pak

Frantz Pierre-Jérôme

Pradip Shastri

Joshua Tabah

Elly Vandenberg

Alison Van Rooy

Dianne Vincent

Jacqeline Wood

Hong-Won Yu

ALAI, Écuador

Irene Leon

Alberta Council for Global Cooperation

Randall Sach

Association de la Banque Canadienne de Grains Inc.

Jim Cornelius

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Tanya Salewski

Association for Women's Rights in Development

Shareen Gokal

Association québécoise des organismes de coopération internationale

Maria-Luisa Monreal

British Columbia Council for International Cooperation

Micheal Loo

B W & A

Bernard Wood

Canada Corps

Claire Dansereau

Canadian Cooperative Association

Jo-Anne Ferguson

John Julian

Canadian Lutheran World Relief

Enock Oduro

Canadian Physicians for Aid and Relief

Kevin O'Brien

Cardinal Léger et ses oeuvres

Gilles A. Cérat

Brenda Cupper

Jean-Pierre Massé

Richard Paterson

Carrefour canadien international

Anne Gardner

Karen Takacs

Richard Veenstra

Centre canadien d'études et de coopération internationale

Michel Chaurette

Denis Pinsonneault

Centre de recherche pour le développement international
Gisèle Morin-Labatut

CHF – Partners in Rural Development
Tony Breuer

Christian Reformed World Relief Committee of Canada
Jacob Kramer
Rebecca Walker

Coady International Institute
J. Hugh Landry

Comité d'étude du Code d'éthique (CCCI)
Paul Maillet

Congrès du travail du Canada
Anna Nitoslawska

Conseil atlantique pour la coopération internationale
Jessica Dubelaar

Conseil ontarien pour la coopération internationale
Kimberly Gibbons

Consultante
Betty Plewes

Croix-Rouge canadienne
Martin de Vries
Caroline Gagnon

CUSO
Charles Cloutier
Ruth Schneider

Droits et Démocratie
France-Isabelle Langlois

Église unie du Canada
Jim Hodgson

Entraide universitaire mondiale du Canada
Paul Davidson

ETC Group
Pat Mooney

E.T. Jackson and Associates Ltd.
Ted Jackson
Kate McLaren

FASE, Brazil
Jorge Eduardo Durao

Fédération canadienne des municipalités
Brock Carlton
Richard Smith

Fédération canadienne pour la santé sexuelle
Jeanine Ewert

FEMNET, Kenya
Muthoni Wanyeki

Fondation Aga Khan Canada
Abid Mallick
Simon Snoxell

Fonds chrétien de l'enfant – Canada
Abebaw Assefa

Fonds du primat pour le secours et le développement mondial
Adele Finney

Fonds humanitaire des métallos
Doug Olthius

Forum Brésilien d'économie solidaire
Daniel Tygel

Forum international de Montréal
Mario Lavoie
Nigel Martin

FUNDAR, Mexique
Helena Hofbauer

Horizons d'amitié
Henry Becker
Patricia Rebolledo

Inter Pares
Alison Crosby
Molly Kane

Jamaican Self-Help
Julia Anderson

KAIROS

Jennifer Henry

La Fondation J.W. McConnell

Tim Broadhead

Le Fonds de Justice Sociale de TCA

Annie Lajaj

Mike Shields

L'Entraide missionnaire

Denis Tougas

L'Institut Nord-Sud

Bill Mortin

**Manitoba Council for International
Cooperation**

Janice Hamilton

**Mennonite Central Committee Canada
(Winnipeg Office)**

Deo Namwira

MWENGO, Zimbabwe

Ezra Mbogori

**Organisations catholique pour le
développement et la paix**

Michael Casey

Oxfam Canada

Anthony Scoggins

Oxfam-Québec

Evelyne Borkowski-Parent

Jean-Pierre Chicoine

Lina Holguin

Richard Touchette

Michel Verret

**Queen's Project on International
Development**

Leigh Eagles

Réseau canadien de l'environnement

Brigitte Gagné

**Saskatchewan Council for
International Co-operation**

Rick Closs

Lori Latta

Secours Quaker canadien

Carol Dixon

**Service d'assistance canadienne aux
organismes**

Paul van der Wel

**Service et Développement Mondial de
l'Église Presbyterienne au Canada**

Bella Lam

Guy Smaghe

Société canadienne de santé internationale

Alan McRae

Société canadienn pour nourrir les enfants

Alanna Scott

Gale Thomas

Société de partage (SOPAR)

André Bourassa

SUCO

Karel Ménard

Terre sans Frontières

Jean-François Dubois

Robert Gonneville

UPA Développement international

André Beaudoin

USC Canada

Susan Walsh

Vision modiale Canada (Ottawa)

Kathleen Lauder

VSO Canada

Mary Stuart

World Literacy of Canada

Sibel Cicek

Université de Carleton

Barbara Levine

Elaina Mack

YMCA (Montréal)

Sheila Laursen

Youth Challenge International

David Danylewich

**Personnel du Conseil canadien pour
la coopération internationale**

Gerry Barr
Anne Buchanan
Sue Cass
Maria Desjardins
Shelley Druce
Katia Gianneschi
France Joncas
Sara Kemp (Groupe de travail Asie-Pacifique)
Denise Lacroix
Pierre Laflamme
Jean Loubert
Marie-Claude Morazain
Esperanza Moreno
Kristen Ostling
Angela Peck
Sylvie Perras (Forum Afrique-Canada)
Ann Simpson
Erin Simpson
Gauri Sreenivasan
Brian Tomlinson
Joanne Vézina
Germain Zongo

*Le CCCI remercie le Centre de recherches pour le
développement international (CRDI) pour son aide
financière.*